

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03398

Numéro SIREN : 832 732 887

Nom ou dénomination : BOHO MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2018 sous le numéro de dépôt 34565

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

Mme Davide CANDELA
125 rue Gilles Martinet
34077 MONTPELLIER CEDEX 3

V/REF :
N/REF : 2017 B 3398 / 2018-A-34565

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 16/11/2018, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 19/10/2018
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

BOHO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée à associé unique
125 rue Gilles Martinet
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-34565 le 16/11/2018
R.C.S. MONTPELLIER 832 732 887 (2017 B 3398)

Fait à MONTPELLIER le 16/11/2018,
LE GREFFIER



16 NOV. 2018

AB 3398.
A34

BOHO MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet, 34070 MONTPELLIER
832 732 887 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 19 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-neuf octobre,
A 14 heures,

La société BOHO Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31 580 euros, ayant son siège social sis au 11b Boulevard Joseph II, 1840 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B215355, représentée par un Administrateur de Catégorie A, Monsieur Patrice CAVALIER et par un Administrateur de Catégorie B, Madame Marie-Aleth HENDESSI,

Associée unique de la société BOHO MANAGEMENT,

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé de la Société, est absent et excusé.

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société BOHO Group S.A., associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du président et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les capitaux propres qui s'élèvent à -57 548 euros pour un capital de 100 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à Madame Davide CANDELA et/ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BOHO Group S.A.
Représentée par Monsieur Patrice CAVALIER
et Madame Marie-Aleth HENDESSI

